



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le **SDS**
ID : 039-283900017-20181018-A_2018_1089-AU

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours du JURA,

A 2018-1023

Objet : Modèle des bulletins de vote et des enveloppes pour l'élection des représentants du personnel au Comité Technique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté NOR PRMG1814149A du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale au 6 décembre 2018 ;

Vu la note de service n° 18-2018 du 17 juillet 2018 relative à l'élection des représentants du personnel au Comité Technique du SDIS du Jura ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le modèle des bulletins de vote et le modèle d'enveloppe interne de scrutin, retenus pour le scrutin du 6 décembre 2018 relatif à l'élection des représentants du personnel au Comité Technique du SDIS du Jura, pour le vote à l'urne et le vote par correspondance, sont fixés respectivement en annexes 1 et 2.

Le modèle d'enveloppe extérieure de vote retenu pour le scrutin du 6 décembre 2018 relatif à l'élection des représentants du personnel au Comité Technique du SDIS du Jura, pour le vote par correspondance, est fixé en annexe 3.

Article 2 : Cet arrêté est affiché à la Direction Départementale et dans les CIS de CHAMPAGNOLE, ARBOIS, SALINS-BAINS, DOLE, LONS-LE-SAUNIER et SAINT-CLAUDE au plus tard le 22 octobre 2018.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Jura.

Fait à MONTMOROT, le

Pour ampliation,
Le Chef du Groupement
Ressources Humaines et Formation,

Le Président,

Clément PERNOT


Commandant Thibaut NIDERLENDER

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le

SLO

ID : 039-283900017-20181018-A_2018_1089-AU

ANNEXE 1

MODELE DE BULLETIN DE VOTE

ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE DU SDIS DU JURA

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018

Liste présentée par :



	NOM	PRENOM	SEXE	GRADE	AFFECTATION
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

Rappel : Les électeurs ne peuvent voter que pour une liste sans radiation ni adjonction et sans modification de présentation de l'ordre des candidats.
Est nul tout bulletin établi en méconnaissance de l'une de ces conditions.

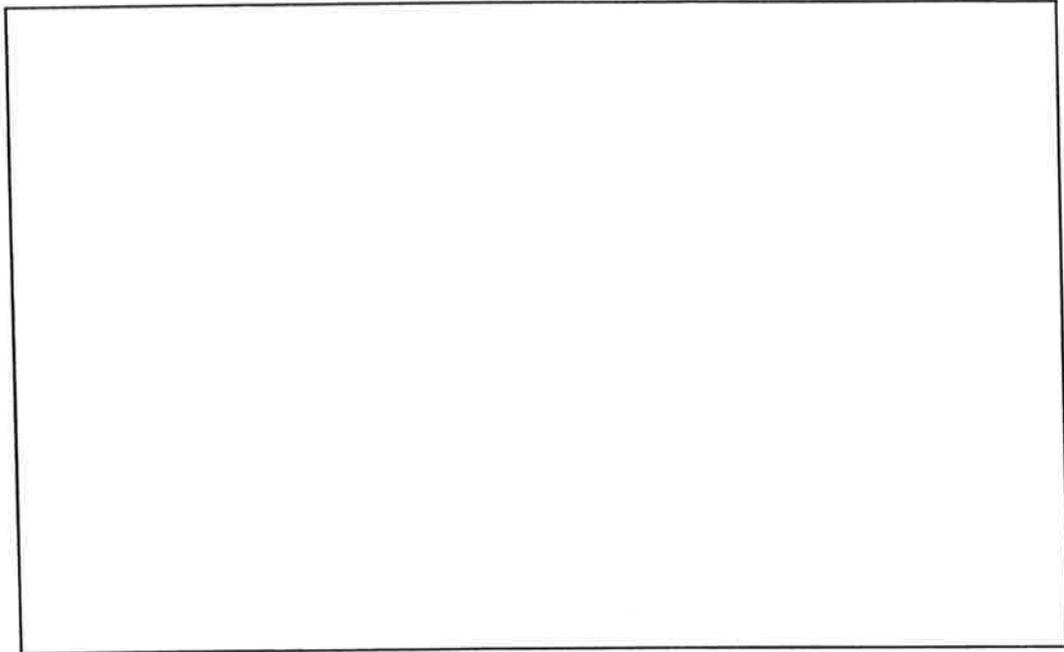
ANNEXE 2

MODELE DE L'ENVELOPPE INTERNE

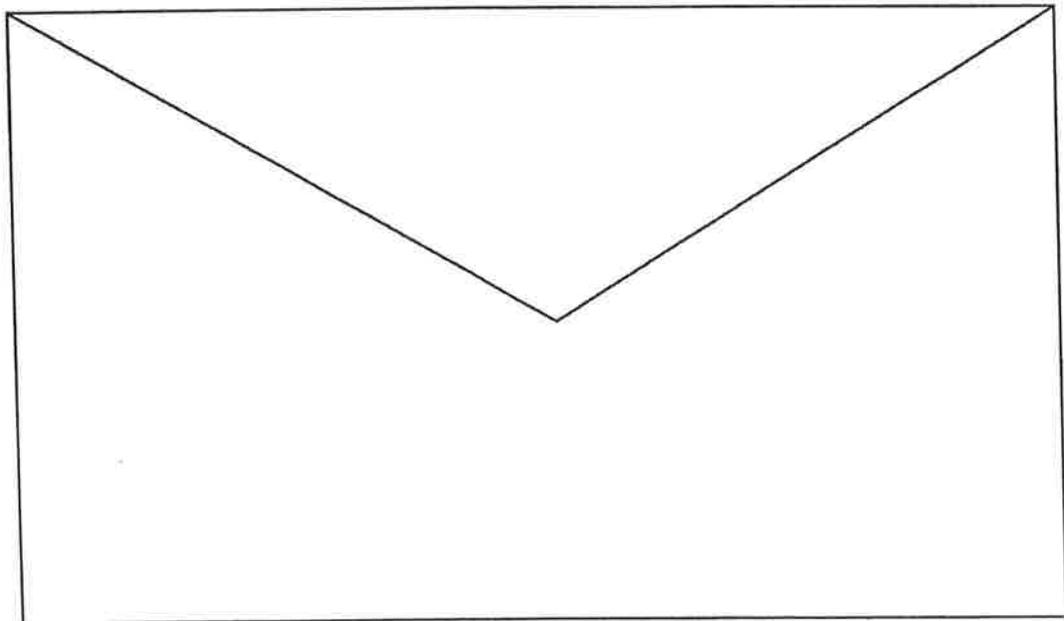
Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le SLO
ID : 039-283900017-20181018-A_2018_1089-AU

L'enveloppe interne est de format 140 mm x 90 mm et de couleur bleue. Cette enveloppe est vierge de toute inscription garantissant le secret du vote.

Au recto :



Au verso :



ANNEXE 3

MODELE DE L'ENVELOPPE EXTERNE DE COULEUR BLANCHE

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

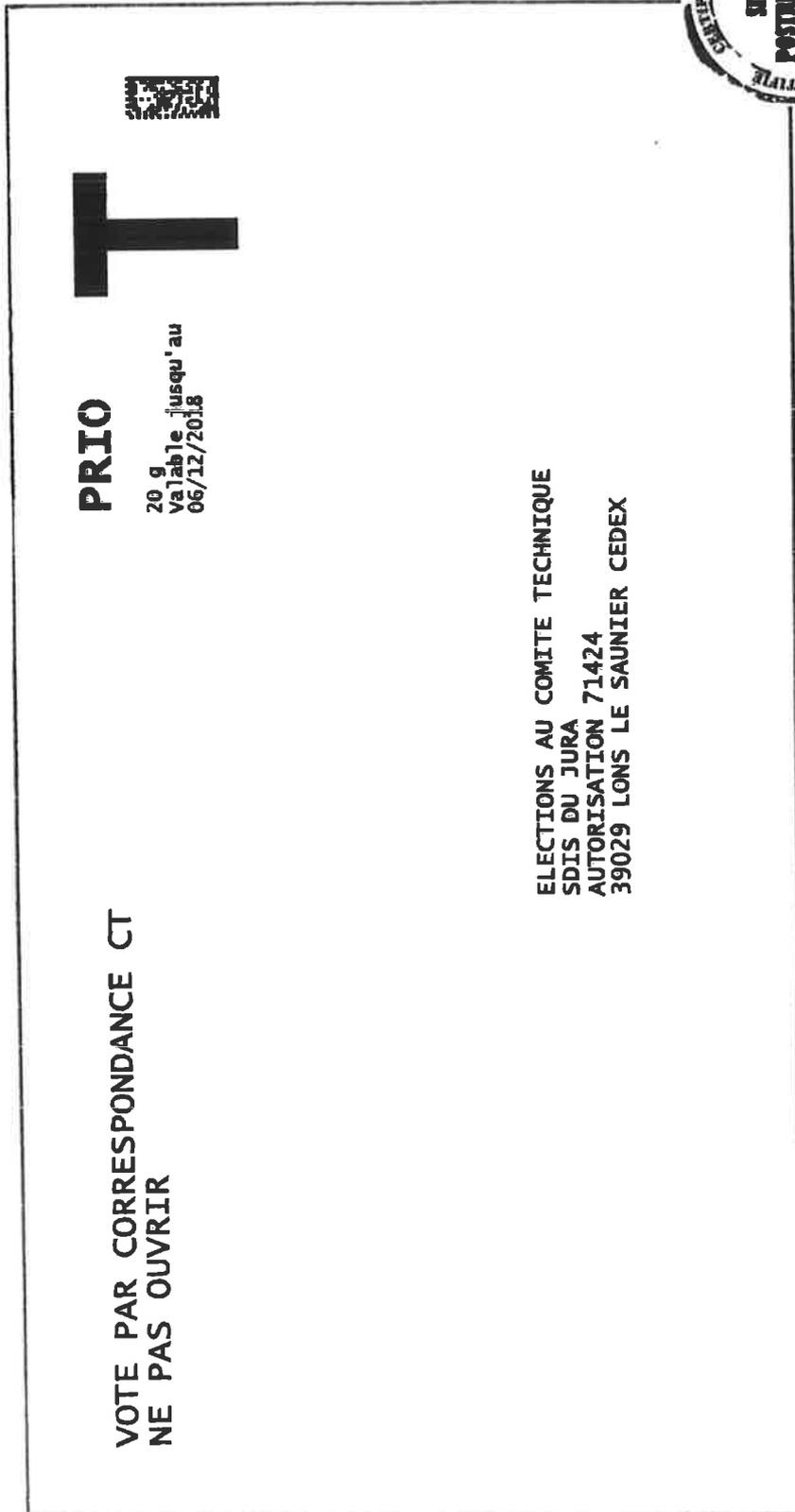
Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le

SLO

ID : 039-283900017-20181018-A_2018_1089-AU

Au recto :



Support = Enveloppe simple
Dimensions = 110x220 mm

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le **SLO**
ID : 039-283900017-20181018-A_2018_1089-AU

Au verso :

Une étiquette sera collée au dos afin d'identifier l'agent pour l'émargement.
L'étiquette fera mention des informations suivantes : établissement employeur, instance de vote, nom, prénom, signature de l'agent.

